



J ai une dette de 12889.56

Par **Karinen**, le **28/07/2025** à **18:14**

Bonjour ,j ai une dette de 12889.56 donc j ai été saisis par tribunal sur mon salaire aujourd'hui je reçois que je dois plus que solde 2974.49 au mois de juin il ont saisi sur mon salaire 330 est comme j ai changé d'employeur je leur ai fait un virement de 330 en juillet est par mail me suis engagé à payer jusqu'à la fin mes il vient de me rajouter 2489 euro supplémentaire comme intérêt hors que je paie depuis plus d'un an passer ma dette est que je veux la terminer mes la si ont il le droit de faire ça

Par **youris**, le **28/07/2025** à **18:44**

Bonjour,

à la dette initiale, s'ajoutent toujours des intérêts et des frais de recouvrement (commissaire de justice).

plus vous mettez de temps à rembourser votre dette, plus vous paierez de frais et d'intérêts.

demandez à votre commissaire de justice un décompte précis de vos paiements sur votre dette initiale.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **28/07/2025** à **18:58**

bonjour

à qui avez-vous fait vos versements?

au commissaire de justice ou à celui à qui vous deviez cette somme?

Par **AdminDelph**, le **28/07/2025** à **19:11**

Bonjour Karinen

Aussi à Youris et Pierre-Paul-Jean

Karinen, n'hésitez pas à prendre contact avec la chambre des commissaires de justice.

Bien que la compétence des commissaires de justice soit devenue nationale, les chambres départementales et régionales conservent un rôle important. Elles sont les instances de représentation professionnelle et peuvent, dans certains cas, offrir des services de médiation ou vous orienter.